

MAIRIE  
DE  
GRAMONT  
82120

Té: 05/63/94/09/88

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 08 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le 08 mars à 21 heures 00, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle de la Mairie.

**Présents:** M. BORDES Denys, Mme BORDES Stéphanie, Mme CANDELON Pierrette, M. DONNET Christian, Mme GUYON LE BOUFFY Hélène, M. SERRES Christian, Mme VILLADIEU Claudine.

**Absentes excusées :** Mme FAISANT Isabelle, Mme WINGTAN Véronique.

**Absent :** Monsieur CORBIERE Bernard.

**Pouvoir :** Mme WINGTAN Véronique a donné pouvoir à Mme BORDES Stéphanie.

Mme VILLADIEU Claudine a été élue secrétaire de séance.

-----  
**ORDRE DU JOUR :**

**1°) Demande de subvention TIL pour le projet de circulation et d'aménagement du village de GRAMONT :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de divers travaux pour la circulation et l'aménagement du village.

A ce stade, le coût de l'opération est estimé à 719.200,00 HT dont 51.000,00€ HT d'honoraire architecte.

Monsieur le Maire précise que ce projet pourrait faire l'objet d'une subvention de l'ETAT dans le cadre de la TIL (TRAVAUX D'INTERET LOCAL).

### Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant

TRAVAUX	668 200,00 €	
MAITRISE D'OEUVRE	51 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>719 200,00 €</b>	

<b>SUBVENTIONS SOLLICITEES</b>	HT	%
ETAT DETR	125 000,00 €	17%
ETAT PETR	107 880,00 €	15 %
DEPARTEMENT	85 330,00 €	12%
REGION	22 000,00 E	3%
TIL	30 000,00 €	4%
<b>AUTOFINANCEMENT Commune</b>	348 990,00 €	49%
<b>TOTAL</b>	<b>719 200,00 €</b>	<b>100%</b>

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le coût de l'opération,
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ETAT dans le cadre de la TIL (TRAVAUX D'INTERET LOCAL)
- Sollicite l'autorisation de préfinancer les projets sans attendre la décision portant attribution de la subvention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

### **2°) Reclassement indiciaires des agents non titulaires : Modification du tableau des emplois :**

Monsieur le Maire indique que suite aux différents décrets fixant les nouvelles échelles de carrières et indices de rémunération applicables aux fonctionnaires de catégories C à compter du 01 janvier 2017, ceux-ci bénéficient d'un reclassement automatique de leur indice de rémunération. En ce qui concerne les agents contractuels de droit public, ce reclassement s'applique d'office lors de nouveaux recrutements ou lors d'un renouvellement de contrat, mais lorsque le contrat est en cours, ce reclassement n'est possible que si le conseil municipal prend une délibération en ce sens.

Aussi, afin de faire bénéficier tous les agents contractuels de la commune de ce reclassement, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois concernés en ce sens.

Monsieur le Maire propose d'appliquer donc à compter du 01 avril 2017 ce reclassement aux agents non titulaires occupant des emplois à temps non complet et d'inscrire au **Tableau des Emplois** les modifications suivantes :

<b>Nombre d'emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Nature des fonctions</b>	<b>Temps de travail Hebdomadaire</b>
1	Adjoint technique	Agent polyvalent d'entretien. Entretien des espaces verts, des installations et des bâtiments communaux...	12h00
1	Adjoint technique	Carillonneur Sonner les cloches deux fois par jour	2h30
1	Adjoint Administratif	Agent Administratif Tenue de l'agence postale communale	4h40

La rémunération de ces emplois sera calculée sur la base de l'indice brut de référence du 1er échelon du grade.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à recourir à un agent contractuel :

- dans la mesure où la commune compte moins de 1000 habitants et que le temps de travail de l'emploi est inférieur à 50 % d'un temps complet, conformément à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- dans la mesure où les communes de moins de 2 000 habitants et les groupements de communes de moins de 10 000 habitants peuvent recruter un agent non titulaire pour occuper un emploi permanent, lorsque la création ou la suppression de cet emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

**Les membres du conseil** après avoir délibéré à l'unanimité :

**ACCEPTENT** les propositions ci-dessus ;

**CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et l'autorisent, éventuellement, à recourir à des agents contractuels

**DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

### **3°) Vacance du poste d'agent d'accueil de la poste :**

Monsieur le Maire indique de Mme Isabelle LOUIS ne souhaite pas renouveler son contrat en tant qu'agent d'accueil de l'agence postale communale. Il propose donc la candidature de Mademoiselle Fanny MOLES pour occuper ce poste en tant qu'agent non titulaire.

Le Conseil Municipal se dit favorable à ce recrutement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

#### **4°) Paiement congés non pris départ agent contractuel d'accueil agence postale communale :**

Monsieur le Maire rappelle que Madame LOUIS Isabelle, agent d'accueil de l'agence postale communale, ne souhaite pas renouveler son contrat au 31 mars 2017.

Cependant, il resterait à ce jour, à Madame LOUIS, 4 demi-journées de congés non pris pour l'année 2016 en plus des congés 2017. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal afin de garantir le service d'ouverture de l'agence postale de lui verser l'équivalent de ces demi-journées de congés sous forme d'indemnité au lieu de lui proposer de les prendre.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal :

- valide l'octroi d'une indemnité, de 85,94€ bruts, équivalente au rappel des congés 2016 non pris
- Autorise monsieur le Maire à signer tout document conséquence des présentes.

#### **Questions diverses :**

- Compétence PLU transférée à la Communauté de Communes :  
Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a participé à une réunion d'information concernant le transfert automatique à partir du 27 mars 2017 de la compétence PLU à la communauté de communes. Il indique que toutefois les communes peuvent, si elles le désirent, délibérer afin de s'opposer à ce transfert et si la minorité bloquante est atteinte le transfert n'aurait pas lieu. Cependant il précise que la majorité des communes est favorable à ce transfert. Le Conseil Municipal de Gramont ne s'oppose pas à ce transfert.
- Stèle de la FNACA en souvenir du 19 mars 1962 :  
Le Conseil Municipal décide d'installer une stèle devant l'olivier qui se situe à côté du monument aux morts. Louis GAURAN s'est proposé pour fournir une pierre pour y fixer la plaque commémorative.
- Réunions diverses à venir :
  - o Réunion avec la gendarmerie pour prévention contre les techniques de vols
  - o Lundi 13 mars : réunion avec le Préfet sur les modalités d'octroi des subventions
  - o Vendredi 11 mars, visite du SIAEP de Lavit en vue de la réfection du réseau d'eau potable.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.

**Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 08/03/2017 :**

*Délibération N°2016-08/03-01* : Reclassement indiciaires des agents non titulaires :  
Modification du tableau des emplois.

*Délibération N°2016-08/03-02* : Paiement congés non pris départ agent contractuel d'accueil  
agence postale communale.

*Délibération N°2016-08/03-03* : Demande de subvention TIL pour le projet de circulation et  
d'aménagement du village de GRAMONT.

**Signatures Membres du Conseil Municipal :**

TRIFFAULT Claude	MAIRE	
BORDES Denys	1er Adjoint	
FAISANT Isabelle	2ème Adjoint	Absente Excusée
VILLADIEU Claudine	3ème adjoint	
BORDES Stéphanie	Conseiller	
CANDELON Pierrette	Conseiller	
CORBIERE Bernard	Conseiller	Absent
DONNET Christian	Conseiller	
GUYON LE BOUFFY Hélène	Conseiller	
SERRES Christian	Conseiller	
WINGTAN Véronique	Conseiller	Absente Excusée A donné pouvoir à Madame BORDES Stéphanie